

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 9

**Représentés :** 2

**Votants:** 11

**PROCES VERBAL**

**Séance du 22 septembre 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 17 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Stéphane POINEAU.

**Sont présents:** Stéphane POINEAU, Marie-José CLIPET, Gilles AURIOL, Nathalie LEJARD, Didier BERTHOLD, David CHANTELOT, Gérard PILLAULT, Christine PEREIRA, Cloé HÉRAUD AUBENEAU

**Représentés:** Julie FRIBOULET par Stéphane POINEAU, Gilles MÉDARD par Cloé HÉRAUD AUBENEAU

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Marie-José CLIPET, assistée de Christine PEREIRA.

---

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

**DE 2020 035 : ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE**

Christine PEREIRA, déléguée du SIVOM, informe les conseillers des changements effectués sur les statuts. Monsieur le Maire fait un petit historique du SIVOM, notamment sur le tracteur vendu, les communes qui ne font plus partie du SIVOM, le coût important que cela avait sur la commune.

Christine PEREIRA et Monsieur le Maire précisent la composition actuelle du SIVOM avec 2 agents fonctionnaires et deux salariés contractuels, la voiture de livraison et le local cantine à St Yzans de Médoc. Il est évoqué rapidement la position Monsieur Lajugie, maire de St Yzans de Médoc, lors de la dernière réunion du SIVOM (notamment le paiement du tracteur et la mise à disposition de la salle avec compensation).

Il est proposé au conseil d'adopter les nouveaux statuts du SIVOM tel qu'annexé.

Vu la délibération du 07 septembre 2020 du SIVOM portant modification de ses statuts,

Le conseil municipal vote à l'unanimité les nouveaux statuts du SIVOM selon la rédaction ci-annexées.

**DE 2020 036 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS SIÉGEANT AUPRÈS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE "GIRONDE RESSOURCES"**

**Vu** l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

**Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

**Vu** les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

**Vu** le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal N° DE 2018-011 en date du 25 mai 2018 approuvant l'adhésion de la commune/ EPCI à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

**Considérant que** le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

**Considérant que** l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune / EPCI, après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE :**

- De désigner le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :
  - Monsieur Stéphane POINEAU, maire de la commune, en qualité de titulaire
  - Monsieur Gilles MÉDARD, conseiller municipal, en qualité de suppléant
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### **DE 2020 037 : Désignation d'un délégué au sein du syndicat " Agence de GEstion et Développement Informatique " (A.GE.D.I)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 04 juillet 2020 il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué titulaire au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

#### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré :**

- DESIGNER Monsieur Stéphane POINEAU, maire, domicilié au 14 rue du Maréchal Ferrant à St Christoly Médoc, stephane.poineau01@orange.fr, comme délégué titulaire de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément aux articles 7 et 10 des statuts.
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

#### **DE 2020 038**

#### **Objet: DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES -**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de procéder à la désignation de délégués devant siéger dans la commission communale du Port.

Sont désignés à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Commission communale du Port :** MM. POINEAU, CHANTELOT, BERTHOLD, MMES CLIPET, HÉRAUD AUBENEAU

## **DE 2020 039 : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Madame CLIPET explique aux conseillers le fonctionnement de cette commission communale des impôts directs. Monsieur le Maire précise que le préfet désignera 6 titulaires et 6 suppléants d'après la liste que la commune lui fournira.

Monsieur le Maire propose au Conseil une liste de noms tirés au sort :

MÉDARD GILLES	BEN ALI ALEXANDRA	M. STALBRANDT
CHEIN RÉGINE	PETIT LISA	RUIZ HELENE
RABILLER BÉNÉDICTE	ARNAUDY FRANCOIS	RICHARD DOMINIQUE
GAUCHERY CLAUDE	DIEF FRANCOISE	DESPOINTES OLIVIA
BOURDEROU MARIE-CLAUDE	SABOUA FRANCOIS	BEAUFILS JEAN-LUC
THIEBAUT MICHEL	CHACUN ANGELIQUE	SCHUH MELANIE

DEGAS RICHARD et PETIT THOMAS sont désignés comme représentants hors commune.

La Direction Générale des Finances Publiques désignera 12 noms parmi eux pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés cette liste.

Monsieur PILLAULT évoque son cas particulier sur sa demande de travaux qui a été refusée car elle est au nom d'une SCI et doit donc être établie par un architecte. Il va déposer une nouvelle demande après les vendanges pour être dans les règles.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Il est demandé à Monsieur le Maire quand seront faits les travaux au port (bétonnage). Monsieur le Maire dit la semaine prochaine, il doit contacter l'entreprise qui fournit le béton pour savoir quel jour elle sera disponible. Il appelle aux bonnes volontés des élus pour aider aux travaux en régie : Monsieur PILLAULT aidera les agents techniques des communes de St Christoly et Couquèques. Madame PEREIRA fera des photos pour les réseaux sociaux et le site internet.

- Madame CLIPET se fait porte-parole de l'association de l'église : quand se fera le bout de toit manquant ? Monsieur le Maire indique qu'il attendait le retour de l'assurance pour connaître la prise en charge possible. L'assurance a remboursé environ 2800 €. le devis est à valider.

Les travaux se feront après le bétonnage du port et avant l'hiver. Monsieur DUCOURNEAU doit prêter un échaffaudage (à confirmer).

- Deuxième point sur l'église par Madame CLIPET concernant la réparation du boudrier de la cloche. Monsieur le Maire a contacté le réparateur mais n'a pas eu de réponse. Le devis doit être changé car il comporte des prestations inutiles et est donc trop cher.

Madame CLIPET indique que la population s'interroge sur l'absence de l'angélus. Il faut réparer assez vite au risque que la cloche ne cède et fasse encore plus de dégât. Ce sera fait avant l'hiver.

- Madame CLIPET s'interroge sur l'idée de Monsieur AURIOL d'enlever les volets du haut de la mairie qui sont très abîmés et inutiles. À envisager si quelque chose est fait contre les pigeons, éventuellement intégrer des grilles aux fenêtres.

- Les bancs de la mairie sont à refaire, avec la bonne volonté des élus et/ou des habitants. à organiser.

la rampe d'accès et également à réparer ou consolider. Monsieur le Maire doit s'en occuper.

Madame CLIPET pense qu'il serait utile, avant le rallye, de consolider la grille autour de l'église ou de mettre des barrières de sécurité. Elle demande à Madame LEJARD s'il serait possible d'envisager un partenariat avec les élèves maçons de la MFR de St Yzans de Médoc pour renforcer le mur autour de l'église. Madame LEJARD va en parler à la direction de la MFR.

- Monsieur CHANTELOT demande la procédure à suivre pour les commissions, notamment suite à la tenue de la commission tourisme et culture. Madame CLIPET indique qu'il faut demander de mettre à l'ordre du jour les projets quand ils sont bien avancés ou finalisés.

Les réunions informelles entre les conseillers tous les 15 jours débuteront le lundi 28 septembre à 18h en salle de conseil. Elles serviront à discuter et avancer sur les projets des élus.

- Monsieur le Maire parle de l'artiste allemand, il doit nous montrer la maquette et les plans.

- Monsieur PILLAULT propose de créer une association ou un comité pour faire venir des bénévoles pour nous aider sur les projets de rénovation en toute sécurité.

Madame PEREIRA rebondit sur cette idée, cela permettrait de disposer d'une association loi 1901 et de pouvoir passer des commandes notamment pour des fleurs via "initiatives" ce qui rapporterait en plus de l'argent à l'association (comme cela se fait avec l'association des parents d'élèves).

Monsieur le Maire indique que l'on doit y réfléchir, mais qu'une association, dit subvention communale..

Madame LEJARD insiste que cela doit se faire sur la base du volontariat.

- Il est évoqué Le Tambour qui doit être plus régulier, Monsieur le Maire rappelle que chaque élu peut apporter du contenu.

- Monsieur PILLAULT évoque l'association ANPCEN qui traite de la pollution visuelle, Monsieur le Maire nous indique qu'il faut voir ces questions avec le SIEM. La demande de brochure à cette association doit se faire via la mairie.

Madame LEJARD demande à ce que les luminaires inutiles soient éteints. Monsieur le Maire demande à ce qu'un listing soit fait sur les luminaires inutiles et voir le moyen le moins coûteux pour les retirer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.